

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 5 décembre 2016 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h à laquelle sont présents le maire Marc Beaulé, la conseillère Marie-Claire Thivierge et les conseillers Nil Longpré, Alfonsus Herscheid et Jean-Marc de Raeve.

Le conseiller Luc Beaulé s'est absenté.

Le poste de conseiller # 1 est vacant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2016-12-213

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en modifiant les points suivants :

Remettre à une prochaine séance : 6.6 Modifications de la politique de communication
8.2 Engagement 3^e homme de voirie

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

DATE : Le lundi 5 décembre 2016

HEURE : 19 h

ENDROIT : Édifice municipal

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Pavillon de la plage
- Rappel adoption du budget 15 décembre
- Ouverture Café de Pio pendant la période des Fêtes et le dimanche après la messe

3.2 Rapport du maire

- Rapport des Conseils des maires du 12 et 23 novembre 2016

4.0 Période de questions (15 minutes max.)

5.0 Correspondance

6.0 Administration générale

- 6.1 Avis de motion : Règlement 2017-01 régissant la taxation et le taux d'intérêt
- 6.2 Publication dans l'*Écho de Frontenac*, petite annonce pour logement à louer édifice municipal
- 6.3 Calendrier des séances du Conseil 2017
- 6.4 Aménagement d'un local au bureau de poste : petite annonce dans l'*Écho de Frontenac*
- 6.5 Félicitations Madame Sonia Cloutier
- 6.6 Modification à la politique de communication

7.0 Sécurité publique

- 7.1 Demande d'offre de service pour une étude sur la circulation dans le village
- 7.2 Résolution demande de révision au ministère de la Sécurité publique de réviser le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec (FQM)

8.0 Transport

- 8.1 Paiement # 3 retenue pour réception définitive réfection du rang des Grenier : Excavation Lafontaine et fils
- 8.2 Engagement 3^e homme voirie
- 8.3 Appel d'offres pour camionnette

9.0 Hygiène du milieu

10.0 Santé et bien-être

- 10.1 Résolution CIUSSS

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Adoption Règlement 2016-11 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme
- 11.2 Résolution d'appui à la démarche de la FQM : projet de loi no 106 sur les hydrocarbures
- 11.3 Demande de versement annuel (5 000 \$) CDLP

12.0 Loisirs et culture

- 12.1 Salons VR 2017
- 12.2 Triathlon 23 septembre 2017

13.0 Comptes à payer

14.0 Dépenses récurrentes

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Poste vacant.

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid

Administration générale

Aménagement, urbanisme et développement

Politique familiale et des aînés

Café de Pio

Comité : Comité consultatif d'urbanisme, de sélection œuvres d'art Café de Pio et Comité culturel de Piopolis

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge

Loisirs et culture

Comité : Festival Piopolis fête l'hiver et les Échos de Piopolis

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve

Hygiène du milieu

Aménagement, urbanisme et développement

Comités : Comité consultatif d'urbanisme, APLM, Marina et COBARIC

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé

Santé et bien-être

Comités : Accueil nouveaux arrivants et Comité de développement local de Piopolis

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré

Aménagement, urbanisme et développement

Comités : Route des Sommets et Cœurs villageois

Maire : Marc Beaulé

Transport

Comités : Conseil des maires, comités de la MRC et voirie

17.0 Période de questions (15 minutes max.)

18.0 Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-214

2.0 Adoption des procès-verbaux du 7 novembre 2016

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,

Appuyé par le conseiller Nil Longpré

Et résolu,

QUE le procès-verbal du 7 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Pavillon de la plage : la Municipalité a reçu la confirmation de l'acceptation de sa modification de la TECQ. Les travaux de démolition du pavillon de la plage ont commencé ce matin. Le pavillon sera donc disponible dès le début de 2017.
- Rappel adoption du budget 15 décembre : petit rappel l'adoption du budget se fera le jeudi 15 décembre à 18 h à l'édifice municipal.
- Ouverture Café de Pio pendant la période des Fêtes et le dimanche après la messe : faisant suite à une rencontre du comité de pilotage pour la mise à jour de la politique des aînés, une suggestion a été soumise au Conseil, ouvrir le Café de Pio pendant la période des fêtes et le dimanche après la messe et offrir une soupe au Café de Pio. Tout cela de façon bénévole.

3.2 Rapport du maire

- Rapport des Conseils des maires du 12 et 23 novembre 2016 : Monsieur le Maire fait la lecture des points les plus importants discutés aux Conseils des maires du 12 et 23 novembre dernier.

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

- Ouverture du café
- Pavillon de la plage
- RFU

5.0 Correspondance

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de novembre 2016 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

6.0 Administration générale

6.1 Avis de motion : Règlement 2017-01 régissant la taxation et le taux d'intérêt

Le conseiller Alfonsus Herscheid donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera présenté, pour adoption, un RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01 modifiant le Règlement 2016-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt.

2016-12-215

6.2 Publication dans l'Écho de Frontenac, petite annonce pour logement à louer édifice municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a accepté l'avis de résiliation du locataire du logement situé au 407, rue Principale à la séance du 7 novembre 2016;

ATTENDU QUE le locataire devra quitter le logement au plus tard le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite remettre en location le dit logement à partir du 1^{er} janvier 2017;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire publier l'offre de location du logement situé au 407, rue Principale appartenant à la Municipalité de Piopolis dans le journal l'Écho de Frontenac dans la section « Logements à louer » des petites annonces.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-216 6.3 Calendrier des séances du Conseil 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017 qui se tiendront les lundis à 19 h :

16 janvier	1 ^{er} mai	5 septembre
6 février	5 juin	2 octobre
6 mars	4 juillet	13 novembre
3 avril	15 août	4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-217 6.4 Aménagement d'un local au bureau de poste : petite annonce dans l'Écho de Frontenac

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis est propriétaire de l'édifice situé au 431, rue Principale à Piopolis ;

ATTENDU QU'une partie de l'édifice est louée à Poste Canada ;

ATTENDU QUE l'espace intérieur pourrait être réaménagé afin d'offrir un second local en location ;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par Nil Longpré
Et résolu,

QUE les membres du Conseil autorisent la directrice générale à faire publier une annonce dans l'*Écho de Frontenac* afin de vérifier l'intérêt pour la location de ce second local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-218 6.5 Félicitations Madame Sonia Cloutier

ATTENDU QUE Madame Sonia Cloutier a été nommée au Conseil des maires du 12 novembre 2016 comme directrice générale de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE Madame Cloutier entrera en fonction le 6 décembre 2016;

ATTENDU QUE Madame Cloutier a plus de 20 ans dans le monde municipal comme conseillère et mairesse de la Municipalité de Val-Racine;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis envoie une lettre de félicitations à madame Cloutier pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Modification à la politique de communication

Ce point est reporté à une prochaine séance.

7.0 Sécurité publique

2016-12-219

7.1 Demande d'offre de service pour une étude sur la circulation dans le village

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a construit il y a quelques années une voie de contournement de la ville de Lac-Mégantic dans le but de régler un problème de circulation lourde au centre-ville;

ATTENDU QUE cette voie de contournement fait en sorte qu'un trop grand nombre de camionneurs utilisent la 263 comme lien entre le parc industriel de Lac-Mégantic et le poste douanier de Coburn Gore tout en traversant le village de Piopolis;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a demandé à plusieurs reprises que la partie de route qui traverse son territoire soit interdite à la circulation lourde, et ce, par mesure de sécurité pour les citoyens et touristes ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a jusqu'à ce jour rejeté les demandes de Piopolis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Piopolis souhaite préparer un dossier complet avec des données sur le volume et la vitesse des camions qui circulent dans la Municipalité afin de le présenter au ministère des Transports;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis retienne les services de la firme *Trafic Innovation inc.* de Saint-Eustache pour réaliser le comptage de la circulation lourde durant une semaine et le traitement des données au montant de 1 530 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-220

7.2 Résolution demande de révision au ministère de la Sécurité publique de réviser le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec (FQM)

CONSIDÉRANT que plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

CONSIDÉRANT que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

CONSIDÉRANT que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la FQM a indiqué que la révision du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec est une condition sine qua non à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

CONSIDÉRANT que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

DE DEMANDER au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

DE DEMANDER que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

DE DEMANDER qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

DE DEMANDER que le Conseil municipal de la Municipalité de Piopolis n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 Transport

2016-12-221

8.1 Paiement # 3 retenue pour réception définitive réfection du rang des Grenier : Excavation Lafontaine et fils

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par la compagnie Excavation Lafontaine et fils inc. pour les travaux de réfection du rang des Grenier terminés le 18 novembre 2015;

ATTENDU la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie WSP Canada inc., de procéder au paiement du décompte;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,

Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE, dans le cadre du projet de réfection du rang des Grenier, les membres du Conseil municipal de Piopolis autorisent le paiement de la facture du troisième décompte progressif de « Excavation Lafontaine et fils » pour un montant de 7 297.03\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Engagement 3e homme voirie

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2016-12-222

8.3 Appel d'offres pour camionnette

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a procédé le 21 novembre dernier à un appel de soumissions pour une camionnette 4 roues motrices auprès de quatre concessionnaires : Dallaire GM, Audet automobiles, Automobiles F. Therrien et Mégantic Mazda;

ATTENDU QUE seulement 2 concessionnaires ont répondu soient Dallaire GM et Audet automobiles;

Soumissions reçues:

Concessionnaires :	Offre # 1 : Véhicule usagé	Offre # 2 : Véhicule neuf
Dallaire GM (soumission 1)	-	Chevrolet Silverado 2017 29 500 \$*
Dallaire GM (soumission 2)	-	Chevrolet Silverado 2017 31 190 \$
Audet automobiles	-	Dodge Ram 1500 2016 32 750 \$

* Avec délai de livraison de 3 mois

Ces prix n'incluent pas les taxes.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis accepte la soumission de Dallaire GM de Lac-Mégantic pour l'achat d'une camionnette de marque Chevrolet Silverado 2017 au montant de 29 500 \$ plus les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission 1 datée du 1^{er} décembre 2016;

QUE le montant soit pris dans le surplus accumulé affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 Hygiène du milieu

Aucun sujet à traiter.

10.0 Santé et bien-être

2016-12-223

10.1 Résolution CIUSSS

ATTENDU QUE dans le cadre de sa *Politique de la famille et des aînés*, la Municipalité de Piopolis prend à cœur le bien-être de sa population;

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années se tient à Piopolis une campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière;

ATTENDU QUE cette année, les modalités de fonctionnement de la clinique de vaccination ont été modifiées afin de nécessiter une prise de rendez-vous préalable par Internet ou par boîte téléphonique;

ATTENDU QUE l'âge médian à Piopolis dépasse 57 ans;

ATTENDU QUE la campagne annuelle de vaccination vise particulièrement les aînés;

ATTENDU QUE beaucoup d'aînés de Piopolis n'ont pas accès à Internet ou maîtrisent mal l'utilisation de ce média;

ATTENDU QUE les ratées du réseau téléphonique du CIUSSS de l'Estrie-CHUS démontrent que le CIUSSS de l'Estrie-CHUS n'était pas prêt à assumer la prise de rendez-vous téléphonique;

ATTENDU QUE le CIUSSS de l'Estrie-CHUS n'a pas informé la population de la nécessité de prendre rendez-vous pour la clinique de vaccination 2016;

ATTENDU QUE le CIUSSS de l'Estrie-CHUS n'a pas fait la même publicité que par les années passées dans les journaux locaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a informé ses citoyens à la dernière minute de la nécessité de prendre rendez-vous pour la clinique de vaccination 2016;

ATTENDU QUE cette nouvelle façon de procéder pour les rendez-vous risque d'avoir un effet négatif sur les résultats de la campagne de vaccination;

ATTENDU QUE cette nouvelle façon de procéder pour les rendez-vous constitue dans les faits une diminution des services offerts à la population de Piopolis;

Il est par conséquent proposé par le conseiller Jean-Marc de Raève,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la Municipalité demande au CIUSSS de l'Estrie-CHUS de maintenir la qualité des services offerts à sa population;

QUE la Municipalité de Piopolis demande l'appui de la MRC dans sa demande au CIUSSS de l'Estrie-CHUS;

QUE la présente résolution soit envoyée à Madame Patricia Gauthier, présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie-CHUS; au ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Gaétan Barrette; au député de Mégantic, Monsieur Ghislain Bolduc et à la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

2016-12-224

11.1 Adoption Règlement 2016-11 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme

RÈGLEMENT 2016-11
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1997-007 qui modifiait le RÈGLEMENT 1997-002 et qui lui modifiait le RÈGLEMENT 1993-007 CONSTITUANT UN
COMITÉ D'URBANISME

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite modifier la composition des membres du comité consultatif d'urbanisme afin d'enlever l'obligation qu'au moins un des membres soit un producteur agricole;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présente modification a dûment été donné à la séance du Conseil tenue le 7 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

DE décréter par les membres du Conseil de la Municipalité de Piopolis que :

ARTICLE 1 :

L'article 6 du Règlement 1993-007 tel que modifié par l'article 2 du règlement 1997-002 et par l'article 1 du règlement 1997-007 est à nouveau modifié en enlevant le 2^e alinéa et se lit comme suit :

Le comité est composé de 5 membres, dont deux membres du Conseil municipal et trois résidents.

Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Piopolis, ce lundi 5 décembre 2016.

Marc Beaulé
Maire

Karine Bonneau
Directrice générale et secr. trésorière

Avis de motion : 2016-11-07

Adoption : 2016-12-05

Entrée en vigueur : 2016-12-06

2016-12-225

11.2 Résolution d'appui à la démarche de la FQM : projet de loi no 106 sur les hydrocarbures

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

D'ADOPTER un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'ABROGER l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

D'APPUYER activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-226

11.3 Demande de versement annuel (5 000 \$) CDLP

ATTENDU QU'une somme de 5 000 \$ a été attribuée au CDLP dans le cadre du budget 2016;

ATTENDU QUE le CDLP a déposé son bilan financier faisant état des activités réalisées ;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis verse au CDLP la somme de 5 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 Loisirs et culture

2016-12-227

12.1 Salons VR 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a participé avec les campings Aventure, Baie-des-Sables et Lambton aux salons du VR de Montréal du 4 au 7 février 2016 au Palais des Congrès et de Québec du 17 au 20 mars 2016 au Centre des foires ExpoCité;

ATTENDU QUE les retombées de la première participation aux deux salons ne peuvent se comptabiliser seulement au niveau du camping de Piopolis, mais plutôt dans une optique de tourisme régional;

ATTENDU QUE la société de développement économique du Granit (SEDG) souhaite accompagner les participants des salons VR pour l'année 2017;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE la Municipalité participe aux salons du VR de Montréal du 16 au 19 février 2017 au Palais des Congrès et de Québec du 23 au 26 mars 2017 au Centre des foires ExpoCité;

QUE les frais d'inscription de **294 \$ + taxes** par salons et tous les autres frais relatifs aux déplacements et repas qui pourront être engendrés par ces salons sont payables par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-228

12.2 Triathlon 23 septembre 2017

ATTENDU la demande de Monsieur Félix Guèvremont, citoyen de Piopolis, d'organiser un triathlon sur le territoire de la Municipalité de Piopolis le 23 septembre 2017;

ATTENDU QUE le promoteur de l'événement sera l'organisme à but non lucratif Sportera Adrenaline qui se spécialise dans des événements sportifs où les profits sont remis à une cause et que pour le triathlon de Piopolis, les fonds amassés seront remis pour le sport à la polyvalente Montignac;

ATTENDU les besoins logistiques envers la Municipalité de l'organisme requérant sont les suivants :

- Accès au camping pour le départ à la natation;
- Accès aux toilettes municipales (halte, camping, Café de Pio, Marina, bureau municipal);
- Accès au Café de Pio pour les inscriptions;
- Accès aux stationnements de la Municipalité;
- Bouées disponibles pour la natation;
- Panneaux de circulation disponibles;
- Camionnette de la Municipalité pour signalisation;
- Cônes de circulation disponibles;
- Barricades disponibles;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis accepte la tenue sur son territoire de l'événement sportif triathlon de Piopolis le 23 septembre 2017;

QUE la Municipalité accepte les demandes de besoins logistiques dans la mesure où ils sont disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-229

13.0 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de novembre 2016 est déposée aux membres du Conseil.

15.0 Varia

Aucun sujet à traiter.

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Poste vacant.

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Participation à deux rencontres sur le budget 2017, à une rencontre avec le comité *Amis des aînés*, aux entrevues pour le 3^e homme de déneigement et à la Conférence de presse à la MRC concernant la nomination de la nouvelle directrice générale de la MRC.
Projet d'ouverture du Café de Pio le dimanche après la messe.

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Information sur le souper de Noël de l'Afféas le 2 décembre dernier, plus 87 personnes y ont participé.
Participation à une rencontre du comité de la Semaine intergénérationnelle.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Participation à une rencontre de l'APLM et à une formation de la MMQ sur les activités extérieures.
Information provenant de Bell, le réseau cellulaire devrait être disponible dans les prochaines semaines.

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Absent.

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Réunion de la Route des Sommets à venir.
Participation à la révision de la carte du circuit à vélo.

Maire : Marc Beaulé
Participation à plusieurs rencontres à la Municipalité, à deux Conseils des maires de la MRC et au comité administratif de la MRC.

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

- Circulation lourde
- Scotch Cap
- MMQ
- Journées d'hiver
- Camionnette
- Coffre-fort
- Salon VR
- Loyer édifice municipal
- Bell : réseau cellulaire
- Auto électrique

2016-12-230

18.0 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,

QUE la séance soit levée ; il est 20 h 28.

Karine Bonneau, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Marc Beaulé, maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de Novembre 2016

	Fournisseurs	Description	Montant à payé
292	Biolab	Eau potable - échant. 2869000, 2869001 & 2869002	61.63 \$
292	Biolab	Eau potable - échant. 2894976, 2894877 et 2894978	50.13 \$
292	Biolab	Eaux usées - échant. 2849932 & 2869003	119.17 \$
292	Biolab	Eaux usées - échant. 2894979 et 2894980	111.99 \$
252	Bruno Grenier	Achat de bois pour les sentiers	1 121.01 \$
223	Canadian Tire	Décorations de Noël- Centre communautaire	100.12 \$
981	Entrepôt plancher design	moulure, ruban - Édifice	29.05 \$
161	Ecce Terra	Certificat de piquetage - Rang des Grenier	544.70 \$
66	Infotech	Frais d'épuration du système	334.93 \$
66	Infotech	Comptes de taxes 2017	281.69 \$
1061	Johanne Riopelle	Frais de déplacement pour Coeur Villageois	119.60 \$
338	Labo S.M. INC.	Détermination teneur en eau, Micro-Deval	732.39 \$
931	La Coop Lac-Mégantic / Lambton	Pinceau, bloc sabler, feuille abrasif - Café de Pio	38.47 \$
931	La Coop Lac-Mégantic / Lambton	Union collier- Réseau épurateur + soufflant	20.60 \$
1031	L'artisan du Café	1 bte de mélange Parisien	77.70 \$
42	L'Écho de Frontenac	Publicité Défi 2025	436.91 \$
267	Le Centre du Camion (Amiante) inc.	Huile à différentiel + transmission - Inter	463.24 \$
267	Le Centre du Camion (Amiante) inc.	Huile synthétique - Inter	227.60 \$
16	Le Magasin général	Essence - Camionnette 2016-11-11	93.00 \$
16	Le Magasin Général	Essence - Camionnette 2016-11-23	107.48 \$
16	Le Magasin Général	Essence 4 roues 2016-11-15	25.02 \$
16	Le Magasin Général	Essence camionnette 2016-11-29	103.50 \$
16	Le Magasin Général	Essence camionnette 2016-12-03	85.00 \$
12	Les Entreprises Périnet Inc.	Vernis uréthane, plancher - Café de Pio	89.67 \$
12	Les Entreprises Périnet Inc.	Vernis uréthane, plancher - Café de Pio	269.01 \$
12	Les Entreprises Périnet Inc.	Bloc ponçage angle géant + Éponge - Café de Pio	14.45 \$
12	Les Entreprises Périnet Inc.	Vernis uréthane, plancher - Café de Pio	269.01 \$
241	Les Pétroles R.Turmel inc.	Diesel livré au garage 2016-11-23	1 548.21 \$
241	Les Pétroles R.Turmel inc.	Mazout livré au garage 2016-11-23	421.22 \$
241	Les Pétroles R.Turmel inc.	Mazout livré à l'édifice Maillot 2016-11-30	467.63 \$
986	Marie-Claude Dussault	Frais de poste pour Échos de Piopolis	13.40 \$
936	Mario Lamontagne	Trappage de castors	70.00 \$
936	Mario Lamontagne	Trappage de castors	170.00 \$
974	Monty Sylvestre	Honoraires et déboursés pour Oct. Et Nov. 2016	127.89 \$
1062	NORDIKEAU	Inspection du système épuration	3 360.15 \$
506	Paule Rochette	Politique des aînés	1 379.70 \$
48	Philippe Mercier	Réparation d'une lumière de rue	576.67 \$
48	Philippe Mercier	Mod. Cont. Pompe égout	147.93 \$
111	Pièces d'auto L. Veilleux	Boule 1 7/8, manomètre à pression - Garage	22.97 \$
111	Pièces d'auto L. Veilleux	Réparation de la laveuse à pression - Garage	55.88 \$

37	Ressorts Robert Traction Mégantic inc.	Installation d'un cylindre sur sens unique - Inter	651.54 \$
433	Robert Turcotte	Union collier- Réseau épurateur + soufflant	16.65 \$
220	Service Bell-Eau-Clerc inc.	Union, coude, accou. et tuyau - Champs des roseaux	16.73 \$
988	WSP	Expertise pergola - Camping	1 830.98 \$
1037	Xérox Canada	Copies du 2016-10-26 au 2016-11-25	77.39 \$
Grand total des dépenses récurrentes			16 882.01 \$

Financière Banque Nationale Inc.	Intérêts au 15 avril 2017	4 650.43 \$
Financière Banque Nationale Inc.	Intérêts au 15 octobre 2017	1 414.43 \$
Financière Banque Nationale Inc.	Intérêts au 15 avril 2018	4 614.43 \$
Financière Banque Nationale Inc.	Intérêts au 15 octobre 2018	1 373.63 \$
Financière Banque Nationale Inc.	Intérêts au 15 avril 2019	101 273.63 \$

Liste des dépenses récurrentes pour le mois de Novembre 2016

Fournisseurs	Description	Montant payé
ACCEO	Sauvegarde en ligne pour le mois de décembre 2016	28.69
	Remises de l'employeur	8233.74
Caisse Desjardins	Salaire des employés	13 801.83 \$
	Salaire des élus	1 908.31 \$
Bell Canada	Internet de la Halte nov. 2016	47.14 \$
Bell Mobilité pagette	Pagette pour le mois de novembre 2016	20.97 \$
Bell Mobilité cellulaire	Cellulaires facturés pour octobre - Maire & DG	107.98 \$
Câble-Axion	Internet bureau + ligne ascenseur	89.12 \$
Communication plus	Achat d'un étuit swivel pour CB	121.86 \$
Communication plus	Émetteur-récepteur pour décembre 2016	93.13 \$
Câble-Axion	Internet + ligne téléphonique - Café de Pio	31.90 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-02 au 2016-11-02 - Station PP02	56.76 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-02 au 2016-11-02 - Station PP03	36.55 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-03 au 2016-11-03 - Aqueduc	545.74 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-03 au 2016-11-03 - Quai	84.90 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-03 au 2016-11-03 - Tour à feu	30.30 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-03 au 2016-11-03 -Garage Été	212.98 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-03 au 2016-11-03 -Patinoire	53.07 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-03 au 2016-11-03 - Bât. service	1 155.30 \$
Hydro Québec	Électricité du mois d'octobre 2016 - Éclairage public	234.28 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-10-07 au 2016-11-06 - Sys. Chauffag	938.62 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-03 au 2016-11-03 - Bureau poste	243.65 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-03 au 2016-11-03 - Halte	102.97 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-03 au 2016-11-03 - éclairage bur	434.78 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-02 au 2016-11-02-Camping	705.85 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-03 au 2016-11-03 -Station PP01	87.90 \$
Hydro Québec	Électricité du 2016-09-03 au 2016-11-03 - Maison L-G	190.84 \$
Primus	Téléphone du 2016-10-22 au 2016-11-23 - Garage+2e ligne	360.48 \$
Primus	Téléphone du 2016-10-22 au 2016-11-23 - Bureau	125.64 \$
Lucie Grenier	Entretien de la Bibliothèque pour le mois de Janvier	125.00 \$
Société Assurance Auto. Du Québec	Immatriculation du souffleur	297.49 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.	Voyage de rebuts du 18 novembre 2016	31.67 \$
Valoris	Enfouissement du 17 et 20 octobre 2016	385.24 \$
Valoris	Enfouissement du 27 et 31 octobre 2016	385.28 \$
Valoris	Enfouissement du 3 novembre 2016	16.79 \$
Ville de Lac-Mégantic	Entente intermunicipale - Immobilisation incendie 2016	126.18 \$
Ville de Lac-Mégantic	Entente intermunicipale - 1er, 2e et 3e trimestre 2016	13 490.43 \$
Visa Desjardins	Achats du mois d'octobre 2016	1 180.25 \$
Xéros Canada	Location du photocopieur	258.44 \$
	Grand total des dépenses récurrentes	38 119.62 \$

CORRESPONDANCE REÇUE AU BUREAU MUNICIPAL EN NOVEMBRE 2016

Liste déposée à l'assemblée du 05 Décembre 2016

MRC DU GRANIT

- Procès-verbal du comité administratif du 9 novembre 2016 (Courriel)
- Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2016 (Courriel)
- Procès-verbal de la séance du comité administratif du 9 novembre 2016 (courriel)
- Procès-verbal de la dernière rencontre et suivi - Conseil des maires du 23 novembre 2016(courriel)

COURRIER

Municipalité de Marston :

Nous a fait parvenir la résolution d'adoption ainsi qu'une copie du projet de RÈGLEMENT No 2016-204 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 2006-047 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DU LOT 4 500 385, que le conseil de la municipalité de Marston a adopté, le tout selon la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. (Courriel)

Ville de Lac-Mégantic :

- Nous a fait parvenir une invitation qui avait lieu le 21 novembre à 11 h pour nous informer d'une première édition d'une activité jamais vue en Amérique du Nord.

Ville de Lac-Mégantic :

- Nous informe de la démission de monsieur Denis Lauzon comme directeur du Service des incendies de la Ville de Lac-Mégantic et qu'elle est effective à compter du 11 novembre 2016.

SLM Récupération :

- Nous invitait à une séance d'information et une visite des lieux. Ils nous expliquaient également tous les services qui étaient offerts aux Municipalités.

Commission de la Construction du Québec :

- Le gouvernement du Québec a promulgué le projet de loi 83. Un article de cette loi élargit les types de travaux qu'il est permis aux communautés urbaines et municipalités de faire réaliser par leurs propres employés.

Fédération Québécoise des Municipalités :

- Nous informe que Monsieur Marc Beaulé, Maire de Piopolis, a obtenu les 4 cours préalables nécessaires pour débiter le nouveau programme de formation dédié au développement du leadership municipal.